

## IDFP N°4

### OCTOBRE 2008

*Les vacances sont déjà loin et la rentrée est là accompagnée par un climat mondial particulièrement morose.*

*Pour l'ensemble des avocats c'est aussi les élections : celles du CNB, celles du Conseil de l'Ordre et du Bâtonnat.*

*Notre Institut entend continuer son travail et organiser les « Entretiens de l'IDFP » 2009. J'espère que nombre d'entre vous auront envie d'y prendre part et de nous rejoindre pour travailler et préparer cette manifestation.*

#### PROJET DE CONFERENCES

1°. Ainsi que nous vous l'indiquions dans le compte rendu de l'Assemblée Générale, nous allons pérenniser le type de colloques organisé l'hiver dernier sur « l'embryon, le fœtus, l'enfant » sous le nom des « *Entretiens de l'IDFP* »

Nous vous proposons pour 2009 un sujet intitulé « **L'Enfant dans tous ses états** » où seront évoqués :

- l'enfant dans la famille décomposée-recomposée
- l'enfant dans la famille homoparentale
- l'enfant de personne : adoption et don d'embryons

**Si vous êtes intéressés par l'un de ces sujets et que bien évidemment il entre dans le cadre de votre pratique professionnelle habituelle nous vous proposons de travailler sur ce colloque et ainsi d'y apporter votre expérience. Prenez alors contact avec nous.**

2°. Nous souhaitons également mettre en place un colloque d'une demi-journée intitulé « **Ethique et famille : déontologie des avocats exerçant en droit de la famille** ».

L'avocat qui travaille habituellement en droit de la famille se doit d'avoir un rôle positif, apaisant. Cela existe dans d'autres pays. Il faut mettre au point un Code de Déontologie spécifique au droit de la famille.

#### PROCESSUS COLLABORATIF

Plusieurs formations ont été organisées ces derniers mois :

Juin : formation 1<sup>er</sup> niveau, deux sessions à Paris et une à Lyon

Septembre : formation 2<sup>ème</sup> niveau à Paris

Octobre : 3 sessions de formation 1<sup>er</sup> niveau : Lille, Paris, Nice

Ce sont donc plus de 200 personnes qui sont maintenant formées au processus collaboratif premier niveau et une trentaine, au second niveau. Les listes sont sur le site.

Nous vous rappelons qu'**Hélène Poivey-Leclercq**, membre de notre conseil d'administration de l'Institut a été l'un des trois avocats membres de la commission Guinchard. Elle a pu ainsi présenter à la commission le processus collaboratif.

Après la publication du rapport Guinchard, l'Institut a pris acte du fait que ce rapport ne prenait pas en compte en totalité du processus collaboratif.

La procédure de négociation avec assistance d'avocat qui a été créée par la Commission diffère assez largement du Processus Collaboratif tel qu'il existe dans le reste du monde au moins sur deux points importants :

- L'impossibilité pour les avocats participant au processus collaboratif de continuer à assister leur client dans une procédure contentieuse.
- la confidentialité des documents utilisés et communiqués dans le cadre du processus collaboratif.

Comme nous vous l'avons indiqué lors de l'assemblée générale une entité « processus collaboratif » indépendante de l'Institut va voir le jour sous la présidence de **Jean-Luc Rivoire**. Le projet est quasiment prêt et les statuts sont faits.

L'objectif de cette entité est de réunir les avocats formés en processus collaboratif afin que ceux-ci échangent leur expérience, se connaissent et puissent développer leur pratique, une assemblée constituante devrait avoir lieu lors des Etats Généraux du droit de la Famille au mois de janvier prochain.

L'Institut va continuer à développer la formation en droit collaboratif, s'efforcer d'obtenir une spécialisation au travers du CNB et réaliser une charte déontologique du droit de la famille, mettant en avant la nécessité d'une recherche d'accord préalable à toute procédure

## **NOUVELLES ADHESIONS**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir depuis notre dernière lettre d'information :

- **Marie-Françoise Jacquinot-Carry**, du barreau d'Annecy
- **Fadela Houari**, du Barreau de Paris
- **Alain Cornec**, du Barreau de Paris
- **Isabelle Copé-Bessis**, du Barreau de Paris
- **Monique Hennerick**, du Barreau de Paris
- **Solange Flament-Morgand**, du barreau de Paris
- **Francine Summa**, du barreau de Paris

L'Institut compte à ce jour **43 adhérents**. Vous en trouverez ci-joint la liste

*21, rue Henri Rochefort – 75017 Paris*  
*Tel. 01 44 70 73 73 – mc.midavaine@institut-dfp.com*  
[www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)